

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-147BIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13357 - Situation : Cimetière WILSON
Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 17 - Empl. Tombe : 9

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur et Madame BELLARQUE Annieu domicilié 11, rue [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière WILSON à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée [REDACTED].

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 03 octobre 2023 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 02 octobre 2073 pour une durée de cinquante ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2023/240 du 03 octobre 2023.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Dreux, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le